

**Mme Nagy**.- Quand ces travaux débiteront-ils ?

**M. Mampaka**, échevin.- Dans les prochaines semaines. Il ne s'agit pas d'un chantier lourd.

**Question d'actualité de Mme Lemaitre concernant « une intervention policière dans une maison de jeunes à Laeken et l'usage de spray au poivre »**

**Mme Lemaitre**.- Dans la nuit de samedi à dimanche, une intervention policière que l'on pourrait qualifier de « pimentée » s'est déroulée dans une maison de jeunes néerlandophone de Laeken où était organisé un concours de DJ. Ce dernier aurait généré quelques nuisances sonores. La police est intervenue à trois reprises. À la troisième, elle a fait usage de spray au poivre pour faire évacuer les lieux.

L'on peut considérer comme anormal que la police doive intervenir à trois reprises pour mettre fin à des nuisances sonores...

**M. le Bourgmestre**.- En réalité, la police est intervenue quatorze fois !

**Mme Lemaitre**.- Soit, mais ne pensez-vous pas que l'usage de spray au poivre était excessif et disproportionné ? Le spray au poivre n'est pas anodin : il peut provoquer de graves problèmes respiratoires et son utilisation est soumise à des règles strictes énoncées dans une circulaire du ministère de l'Intérieur, laquelle précise que tout usage doit être signalé. Cela a-t-il été le cas ?

Même le comité P s'est inquiété, au cours de l'été, de l'usage excessif du spray au poivre par les forces de police du pays. Quel élément a motivé l'usage de ce spray en l'occurrence ? Pour rappel, il s'agissait seulement de mettre fin à des nuisances sonores.

Un dialogue a-t-il été noué avec les responsables de la maison de jeunes avant l'intervention au spray ? Ceux-ci ont-ils été contactés depuis afin de s'entendre expliquer les raisons d'une telle intervention, assez traumatisante ?

**M. le Bourgmestre**.- Mettons les choses au point. Il ne s'agissait pas d'un petit

concours de musique calme et serein : quinze plaintes de riverains ont été déposées ! La police est intervenue quatorze fois pour demander une diminution du bruit et une réintégration du local ! Les participants ont systématiquement refusé de réintégrer la salle et n'ont pas baissé le volume sonore.

À 3 heures du main, la police a demandé la fermeture des lieux. Deux membres des forces de l'ordre ont alors été agressés par plus nombreux qu'eux : retenue de leur gilet pare-balles, coups, blocage des portes pour empêcher le public de sortir, jets de bouteilles, ivresse et forte agressivité, bris de vitres de véhicules. Il a fallu faire appel à des renforts considérables ; trois arrestations formelles ont été menées ; deux policiers sont en incapacité.

Un peu de cohérence ! Des gens s'en sont violemment pris à la police avec l'intention de blesser. Je comprends que dans pareilles circonstances, un policier veuille réagir, même d'une manière que vous considérez comme disproportionnée. L'officier de garde a envoyé des renforts, car les échauffourées se sont prolongées jusqu'à 5 heures du matin. Or il avait été demandé au responsable de l'établissement de prendre les mesures adéquates. D'ailleurs, il était parvenu à faire rentrer les personnes qui se trouvaient sur la voie publique et à nettoyer les détritiques abandonnés par ceux-ci. Il a donc fait ce qu'il pouvait, mais c'était à lui de contrôler ce qui se passait dans son établissement. Lorsque la situation se dégrade à tel point et que les voisins sont totalement à bout de nerfs, l'on entre dans une forme de violence que je déplore, que je déteste, mais qui n'est pas à imputer aux policiers. Je comprends qu'un policier agressé par une centaine de personnes fasse usage de son spray !

**Mme Lemaitre**.- Je ne remets pas en cause l'intervention policière. Je vous interroge simplement sur le déroulement des incidents. Dans la presse néerlandophone, la version diffère. Donc, vous estimez justifié l'usage de spray au poivre ?

**M. le Bourgmestre**.- Lorsqu'il y a contact violent avec une personne que l'on essaie de calmer et à qui on a intimé l'ordre de changer de comportement, le policier a, lui aussi, le droit de protéger son intégrité physique.

*(M. Close, échevin, prend la présidence.)*